

COMMISSION  
NUMÉRIQUE

NUMÉRIQUE  
RESPONSABLE :

REGARDS-CROISÉS ENTRE LES OBJECTIFS,  
L'ACCOMPAGNEMENT DE L'ÉTAT ET LES INITIATIVES  
DES COMMUNES EN LA MATIÈRE



Compte-rendu de la séance du mardi 18 octobre 2022

I INTERVENANTS

**Richard HANNA**, chargé de mission interministérielle –  
Numérique responsable à la DINUM

**Fabien GIRARD**, directeur à Ernst & Young (EY), entité  
membre du collège de l'Institut du Numérique Responsable  
(INR)



🕒 Le mardi 18 octobre de 10h00 à 11h30

📍 En visioconférence

### Élus référents :

- 👤 • **Eddie Ait**, maire de Carrières-sous-Poissy (78),
- **Dominique Turpin**, maire de Nézel (78),
- **Christophe Ippolito**, adjoint au maire de Nogent-sur-Marne (94)



## I ELEMENTS DE CONTEXTE

La crise climatique et la crise écologique induisent des transformations d'ampleur, qu'il s'agisse de transformer des infrastructures ou de changer les usages de chacun au quotidien. Alors que la consommation électrique du secteur numérique ne cesse de progresser<sup>1</sup>, dans un contexte de crise énergétique et de hausse des prix de l'énergie, l'approche du numérique responsable, découlant directement des trois piliers du Développement Durable<sup>2</sup>, semble s'affirmer aujourd'hui pour réduire l'impact environnemental et les charges financières des collectivités locales.

## Objectifs et accompagnement de l'État pour le numérique responsable

### Objectifs généraux

Aussi, ambitionnant d'adresser les enjeux du numérique responsable, le Gouvernement a présenté en février 2021 sa feuille de route « Numérique et environnement », laquelle reprend un certain nombre de recommandations issues des travaux de la convention citoyenne pour le climat. **Articulée autour de trois axes, la nouvelle politique publique insufflée vise à :**

- ✓ Développer de la connaissance sur l'empreinte environnementale numérique pour mieux agir ;
- ✓ Soutenir un numérique plus sobre et numérique ;
- ✓ Innover en matière de transition écologique via le numérique.

---

<sup>1</sup> Plus de 10% de la consommation électrique globale et mondiale en 2018 provient de la consommation des ordinateurs, des centres de données et des infrastructures de réseaux internet.

<sup>2</sup> Selon la définition de l'Institut du Numérique Responsable (INR)

Ces trois axes se déclinent autour d'une **quinzaine d'actions**, dont certaines ont d'ores et déjà été réalisées, telles que : la **mise en place d'un baromètre des acteurs du numérique**, la **prise en compte des enjeux environnementaux dans les critères d'attribution de fréquences 5G**, le renforcement du financement des GreenTech via la création d'un fonds de 300 millions d'euros destiné à ces startups. D'autres mesures à venir concernent :

- ✓ Des **codes de bonne conduite en matière d'impact environnemental** réalisés en lien avec les acteurs du numérique (fabricants, fournisseurs de contenus, éditeurs de logiciels) ;
- ✓ L'adoption de l'écoconception par les services publics numériques dans le cadre de la feuille de route Tech.gouv ;
- ✓ La mise en œuvre d'une **mission, portée par l'ADEME et l'ARCEP, sur l'évaluation de l'impact environnemental du numérique en France** et sa prospective d'évaluation (2030- 2050), visant à la formulation de propositions pour mieux le maîtriser ;
- ✓ Le lancement d'un appel à projet pour soutenir de développement de solutions innovantes dont celles mettant la 5G au service de la transition écologique.

**En parallèle, afin d'accompagner au mieux les collectivités dans la transition numérique, le Gouvernement a mis à leur disposition un agenda sur la période 2018-2024<sup>3</sup>**, dont l'objectif consiste à leur donner de la visibilité sur les chantiers les impactant et à leur permettre d'anticiper en conséquence les obligations et opportunités liées. De la même façon, **la réalisation d'un guide pour le numérique responsable par l'État à destination des collectivités** est en cours et se voit affecter une triple vocation : savoir mesurer l'empreinte écologique du numérique de sa collectivité ; disposer d'un guide de l'achat numérique responsable de l'État et apprendre à l'utiliser ; développer une boîte à outils à destination des agents et des élus pour faire du numérique responsable une réalité.

## ***Dispositions de la loi REEN et mise en œuvre d'une stratégie numérique responsable pour les collectivités de plus de 50 000 habitants***

Concomitamment l'ensemble de ces mesures et dispositifs entrent en résonance avec **la loi visant à Réduire l'Empreinte Environnementale du Numérique (REEN)** du 15 novembre 2021. Celle-ci entend répondre à **cinq grands enjeux** : (1) sensibiliser et faire prendre conscience de l'impact environnemental du numérique ; (2) limiter le renouvellement des appareils numériques ; (3) favoriser des usages numériques écologiquement vertueux ; (4) promouvoir des datacenters et des réseaux moins énergivores ; (5) promouvoir une stratégie numérique responsable dans les territoires. Au cœur de ceux-ci se déclinent **des mesures concernant intimement les collectivités**, et notamment les communes et EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants puisqu'ils sont soumis à **une obligation d'élaborer au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2025, une stratégie numérique responsable** (article 35 de la loi REEN).

---

<sup>3</sup> Consultable à l'adresse suivante : <https://www.preceden.com/timelines/785499-agenda-de-la-transformation-num-rique-des-collectivit-s-territoriales--2018-2024->

Un décret du 29 juillet 2022 est venu préciser le contenu de cette dernière et les modalités de son élaboration, qui s'appuie sur un programme de travail préalable établi au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2023. A partir de celui-ci, **la stratégie numérique responsable appréhende les objectifs de réduction de l'empreinte numérique du territoire, les indicateurs de suivi affiliés et les mesures implémentées pour y parvenir**. Il est à noter que ces objectifs et mesures peuvent porter sur différents champs, parmi lesquels figurent :

- ✓ La commande locale et durable, dans une démarche de réemploi, de réparation et de lutte contre l'obsolescence ;
- ✓ L'écoconception des sites et des services numériques ;
- ✓ La mise en place d'une politique de sensibilisation au numérique responsable et à la sécurité informatique à destination des élus et agents publics.

Dans ce cadre, la **Direction Interministérielle du Numérique (DINUM)** est en charge de la transformation numérique de l'Etat et pilote à cet égard la mise en œuvre du volet « Transformation numérique de l'Etat et des territoires » dans le cadre du plan France Relance.

## **Les initiatives des collectivités locales dans le domaine du Numérique Responsable**

Indépendamment des obligations législatives et réglementaires, les collectivités proposent des initiatives dans les territoires et sont notamment épaulées dans cette démarche par **l'Institut du Numérique Responsable (INR)**. Think tank créé en 2018, l'INR rassemble entreprises et organisations autour de la volonté de promouvoir des expériences et bonnes pratiques tendant à un numérique « régénérateur, inclusif et éthique ». A cette fin, diverses actions sont menées : MOOC « Numérique responsable », accompagnement des collectivités dans leur démarche d'un numérique plus responsable adossé à la signature d'une charte portant engagement de la collectivité sur cinq objectifs.

Le cabinet de conseil **Ernst & Young (EY)**, qui appartient au collège des entreprises de service de numérique (ESN) de l'INR apporte, dans ses missions et sur ce domaine, des conseils aux différents acteurs publics. Il réalise, à cet effet, un **benchmarking des initiatives des collectivités locales dans le domaine du numérique sobre et responsable**. La **commune de Charenton-le-Pont** a fait, à titre d'exemple en Ile-de-France, le choix en 2021 de signer la charte de l'INR et s'est engagée par ce biais à « développer des offres de services accessibles pour tous, inclusives et durables » ou encore à « mettre en place des pratiques numériques éthiques et responsables ».

Proactive sur ces questions, Charenton-le-Pont s'est vu décerner la mention *Transition écologique* du Label Villes Internet 2022 et a organisé en mars 2022 une action : « Nettoyons nos données & Recyclons nos équipements numériques ».

# I POINTS PRINCIPAUX DES INTERVENTIONS ET ECHANGES

Les élus référents de la commission Numérique, Dominique Turpin, maire de Nézel (78) et Christophe Ippolito, adjoint au maire de Nogent-sur-Marne (94), remercient les élus pour leur présence et les deux intervenants pour leur disponibilité.

Ils rappellent que cette séance permet de faire le point sur les initiatives de l'État pour accompagner les collectivités locales et d'échanger sur les bonnes pratiques à mettre en œuvre pour un numérique plus responsable dans les territoires. Plus qu'hier, il y a aujourd'hui urgence à agir car la sobriété numérique apparaît comme un enjeu écologique majeur.

## Intervention de Richard Hanna, chargé de mission interministérielle - Numérique responsable

L'écoresponsabilité englobe des enjeux à la fois environnementaux et sociaux. Plusieurs indicateurs doivent être pris en compte lorsqu'il est question de l'impact environnemental du numérique.

D'abord, **la principale cause de cet impact environnemental est la fabrication des équipements** (que ce soit en termes d'énergie, de gaz à effet de serre, d'utilisation des ressources ou d'utilisation de l'eau) ; ces impacts sont surtout localisés en Afrique et en Chine en raison des extractions et des chaînes de productions. Par ailleurs, **les équipements utilisateurs concentrent la majorité des impacts environnementaux en raison de leur nombre** (des milliards d'équipements et notamment des doublons entre vie privée et vie professionnelle) **et de leur durée de vie plus courte**, pris en comparaison des réseaux et data centers.

La lutte contre le gaspillage numérique peut s'envisager de différentes manières :

- ✓ **Allonger la durée de vie des équipements** ;
- ✓ **Réduire le nombre d'équipements** et la taille des écrans ;
- ✓ **Chasser les sources d'obsolescence** ;
- ✓ Intégrer les dimensions sociales et environnementales dans tout choix de numérisation et **refuser les usages inutiles** (avoir par exemple en tête que la dématérialisation n'est qu'une autre forme de numérisation).

Les collectivités sont des acteurs à part entière dans réduction de l'empreinte environnementale du numérique et le décret du 29 juillet 2022 sur l'article 35 de la Loi REEN du 15 novembre 2020 **impose à celles franchissant le seuil de 50 000 habitants de se doter d'une stratégie numérique responsable**. Ce programme doit comprendre un bilan de l'impact environnemental du numérique et celui de ses usages sur le territoire concerné, avec les objectifs — annuels ou pluriannuels — de réduction de l'empreinte numérique, les indicateurs de suivi associés à ces objectifs et les mesures mises en place pour y parvenir.

Ces objectifs peuvent être de nature différente :

- ✓ Une **commande publique plus locale et plus durable**, dans une **démarche de réemploi**, de réparation et de lutte contre l'obsolescence ;
- ✓ Une **gestion durable et de proximité du cycle du matériel informatique** (économie circulaire locale) ;
- ✓ Développer l'écoconception des sites et des services numériques ;
- ✓ Mettre en place une **politique de sensibilisation au numérique responsable** à destination des élus, des agents publics et des citoyens ;
- ✓ Mettre en place une démarche de territoire connecté et durable, en lien avec une démarche d'ouverture et de valorisation des données.

Par ailleurs, la Mission interministérielle numérique écoresponsable rassemble un ensemble d'outils, de référentiels et de guides pour les élus et leurs services :

- ✓ Un **guide pratique pour des achats numériques responsables** permet d'interroger son fournisseur sur le matériel proposé. Il contient également des conseils d'écriture pour les contrats de commande publique (CCAP et CCTP) pour imposer une dimension sociale et environnementale : <https://ecoresponsable.numerique.gouv.fr/publications/guide-pratique-achats-numeriques-responsables>
- ✓ Un **référentiel écoconception de services numériques responsables** contient un ensemble de critères et de bonnes pratiques à indiquer à son prestataire de logiciels notamment : <https://ecoresponsable.numerique.gouv.fr/publications/referentiel-general-ecoconception>
- ✓ La « **boîte à outils numérique écoresponsable** » référence des outils en open source et essentiellement de réalisation française. Ils sont plutôt dédiés à la mesure du parc informatique, de l'usage du cloud etc. : <https://ecoresponsable.numerique.gouv.fr/publications/boite-outils>
- ✓ Le guide « **écoconception, cybersécurité et protection des données, quelles synergies ?** » permet de mettre en avant des bonnes pratiques. Il est possible d'être responsable en disposant d'un système sécurisé : <https://ecoresponsable.numerique.gouv.fr/publications/ecoconception-securite>
- ✓ Les vidéos « **vers un numérique écoresponsable** » permettent de sensibiliser sur différents sujets, par exemple sur la lutte contre l'obsolescence grâce au logiciel libre avec Bastien Guerry, Référent logiciels libres, Etalab, DINUM ou encore les conseils et pistes d'actions pour des achats numériques responsables avec Malika Kessous, Cheffe du bureau des achats responsables à la DAE : <https://ecoresponsable.numerique.gouv.fr/publications/videos-vers-un-numerique-ecoresponsable>
- ✓ Le **guide de bonnes pratiques numérique responsable pour les organisations** (ministères, collectivités) couvre toutes les thématiques d'un usage du quotidien de son matériel informatique : stratégie et gouvernance, sensibilisation et formation, mesure et évaluation, réduction des achats, achat durable, phase usage, services numériques, salle serveur/ centre de données et fin d'usage. Chaque bonne pratique est accompagnée d'indicateurs sur la priorité de mise en œuvre, le niveau de difficultés de mise en œuvre, des exemples de structure chef de filat et des d'indicateurs pour aider au pilotage : <https://ecoresponsable.numerique.gouv.fr/publications/bonnes-pratiques>.

## Sur les offres d'accompagnement de l'Etat aux collectivités locales

Une offre d'accompagnement des collectivités se met en œuvre avec l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) et l'Institut du Numérique Responsable (INR). Un travail est réalisé entre les différentes administrations et avec des associations de collectivités **pour mettre en place des outils en Open Data**. Par ailleurs, une **stratégie d'accélération du numérique responsable** portée par la Direction Générale des Entreprises et le Commissariat Général au Développement Durable (CGDD) va bientôt aboutir. Les collectivités pourront saisir ce financement pour réduire l'impact environnemental de leur activité numérique.

Le **programme « Transformation Numérique des Territoires »** est le nouveau programme de coopération État – collectivités en matière d'administration numérique. Il prend la suite du programme DCANT (développement concerté de l'administration numérique territoriale) pour 3 ans, jusqu'en 2024. Toutefois, la DINUM reste consciente du travail encore à accomplir, notamment pour accompagner les petites communes pour se saisir de ces problématiques.

## Intervention de Fabien Girard, directeur à Ernst & Young (EY) entité membre du collège de l'Institut du Numérique Responsable (INR)

Une démarche d'analyse des tendances des collectivités dans le domaine des collectivités locales responsable a été engagée par le cabinet Ernst & Young. Il ressort de ces analyses que **10% des collectivités sondées entre fin 2020 et début 2021 avaient entamé une démarche de prise en compte de la responsabilité dans leur stratégie numérique**. Une accélération a ensuite été notée, notamment sous l'impulsion de la loi REEN, courant 2021.

Deux tendances sont observées chez les collectivités. **Certaines prennent des initiatives isolées les unes des autres sur des thématiques précises** (mise en place de filière de recyclage des déchets numériques, d'une filière de réemploi de matériels, favoriser l'inclusion numérique etc.). **D'autres sont plus pionnières avec une démarche plus globale et une feuille de route pour une stratégie zéro carbone**. La Loi REEN et la prise de conscience collective participent au mouvement d'uniformisation des démarches et de mise en place d'une démarche globale.

Cinq étapes peuvent concrètement être énumérées :

1. **La collectivité doit « se connaître » quantitativement** : il faut être en capacité de mesurer l'impact environnemental du numérique ;
2. **La collectivité doit « se connaître » qualitativement** : il faut être en capacité de se situer au regard des pratiques des autres collectivités dans une logique de benchmarking. Cette étape peut se faire au niveau des communautés de communes pour les plus petites communes afin d'avoir une approche plus globale entre elles et de la communauté de communes elle-même ;
3. **La collectivité doit définir une stratégie numérique responsable** et la feuille de route associée sur la base des enjeux de la collectivité et ce qui aura été identifié dans les mesures qualitatives et quantitatives. Cela permet d'installer une stratégie numérique sur le long terme, tant dans les objectifs que dans la pratique, par exemple en lien avec l'INR ou au niveau de l'intercommunalité ;

4. **La collectivité doit sensibiliser et fédérer les parties prenantes de la stratégie** (acteurs publics et privés). Par exemple, elle peut mettre en place des évènements rassembleurs (comme une « semaine du numérique responsable ») pour sensibiliser et favoriser l'intérêt du grand public également ;
5. **La collectivité doit actionner les leviers opérationnels et installer une gouvernance** pour ajuster sa stratégie en continu.

Cette stratégie numérique responsable des collectivités **permet de répondre à un double enjeu** de maîtrise des empreintes des systèmes d'informations et d'innovation au service des enjeux sociaux et environnementaux.

**La maîtrise des empreintes des systèmes d'information** passe notamment par la mesure de l'empreinte numérique (par un audit par exemple), l'adhésion à des groupes de réflexion et à des démarches de labélisation, des achats numériques responsables, une gestion durable des équipements informatiques, l'écoconception, l'accessibilité et les usages éthiques des services numériques et des infrastructures puis la sensibilisation des agents et des citoyens aux écogestes dans leur quotidien.

**L'innovation au service des enjeux sociaux et environnementaux** passe notamment par la transformation numérique des services publics, l'amélioration de l'accès et de la valeur des services utiles, utilisables et utilisés, le développement des villes connectées au service de l'attractivité, de l'efficacité et de la transition écologique, une résorption des fractures numériques et la création d'un numérique inclusif puis l'émergence de nouveaux comportements et valeurs en intégrant la participation des citoyens.

## Questions et échanges entre les participants

### ***Combien coûte un diagnostic du numérique responsable ?***

**Fabien Girard** précise que le coût dépend de différentes variables. En d'autres termes, envisager une « simple » mesure de l'impact carbone ou plutôt une feuille de route sur le long terme n'a pas le même coût. Par ailleurs, il reste envisageable pour les plus petites communes d'entreprendre cette démarche à plusieurs entités.

### ***Les villes de moins de 50 000 habitants seront-elles concernées, à court terme, par un projet réglementaire ou législatif plus contraignant ?***

**Richard Hanna** précise que rien ne semble prévu pour l'instant pour ces communes. Cela n'empêche toutefois pas ces dernières d'entreprendre une démarche volontariste sur le sujet. Par ailleurs, l'accessibilité (au prisme de l'illectronisme, cf. <https://www.defenseurdesdroits.fr/>) est un sujet à prendre en compte par les collectivités et notamment les plus petites sur les services numériques qu'elles proposent.

Un site permet aux communes de se questionner sur la qualité de leur site web et de les accompagner dans la création d'un site accessible et durable (<https://plateaux-numeriques.fr/>).

**Fabien Girard** ajoute qu'il faut toujours se rappeler que la difficulté d'usage des outils numériques n'est pas uniquement celle des anciennes générations ; un véritable enjeu social se cache derrière en filigrane.



**Une participante** rappelle le recensement des initiatives des collectivités pour un numérique durable labellisée arobase verte par l'association Villes Internet (les 2 595 actions sont accessibles ici : [https://www.villes-internet.net/atlaas?z=n&e=\[2\\_4\]](https://www.villes-internet.net/atlaas?z=n&e=[2_4])). Cela permet de dégager des tendances dans les actions (prise en compte de la gestion des déchets numériques par exemple) et non-actions (calcul de l'empreinte numérique par exemple) des collectivités en la matière.

### ***Faut-il préférer l'ordinateur portable à l'ordinateur fixe dans le cadre professionnel ?***

**Richard Hanna** précise qu'il n'existe pas forcément d'études sur le sujet. Néanmoins, à l'aune du développement du télétravail, l'acquisition d'un ordinateur portable semble préférentielle pour éviter les doubles équipements. **Les doublons doivent également être évités entre équipements personnels et équipements professionnels.** La mutualisation est délicate pour des raisons de droit à la déconnexion et de sécurité mais doit toutefois être réfléchi lorsque cela est envisageable. Il précise enfin que la commande publique est un levier pertinent, afin de favoriser les acteurs de l'ESS et les équipements plus responsables dans leur fabrication mais aussi plus pérenne dans le temps.

**Fabien Girard** ajoute qu'il ne faut pas faire le choix du matériel strictement sur l'analyse de l'impact de la fabrication mais sur le long terme, en prenant en compte l'analyse globale du besoin pour faire le meilleur choix.

### ***Au sujet des aidants :***

**Un élu** suggère un moyen pour faciliter les aidants qui assistent des personnes coupées du numérique. Par exemple, si le service public est indexé sur les utilisateurs par leur numéro de téléphone, un aidant ne pourra pas effectuer les démarches basées sur ce numéro. **Richard Hanna** précise qu'il existe une initiative du gouvernement à ce sujet : <https://aidantsconnect.beta.gouv.fr/>.

### ***Au sujet des data centers :***

**Richard Hanna** rapporte une visite qu'il a effectuée dans un data center du Val d'Oise. Cette infrastructure consomme l'équivalent d'une ville de 50 000 habitants, ce qui peut poser des débats sur leur implantation au niveau local pour les élus. **Un élu** estime qu'il faut comparer la consommation des data centers à la consommation qu'ils évitent en mutualisant les ressources informatiques de leurs société clientes qui ne sont plus obligées de s'équiper de gros serveurs.

#### **Pour aller plus loin :**

- Le site de la Mission interministérielle – Numérique Responsable : <https://ecoresponsable.numerique.gouv.fr/>
- Atlaas, l'outil de Villes Internet recensant les bonnes pratiques du Numérique Responsable : [https://www.villes-internet.net/atlaas?z=n&e=\[2\\_4\]](https://www.villes-internet.net/atlaas?z=n&e=[2_4])
- L'initiative « Plateau-numérique » pour accompagner les mairies de village dans la création de sites web accessibles et durables : <https://plateaux-numeriques.fr/>

## LISTE DES INSCRITS :

Nom	Prénom	Commune + code postal	Fonction
LHERITIER	DANIEL	NANTERRE	Directeur Affaires Publiques IDF
ZIAD	Nabil	L'ILE SAINT DENIS	Adjoint au Maire
BATTISTINI	Monique	78920	Adjoint au maire
CHARIAU	Michel	SAMOIS SUR SEINE 77920	Maire
CLEMENCEAU	Arnaud	ANDRESY + 78570	DST adjoint - responsable du numérique
POURSIN	Jean-François	JOUY-EN-JOSAS 78350	Conseiller Municipal dédié aux Réseaux et aux Transports
TAMIN	Sabine	TIGERY 91250	Maire Adjointe
FOURNIER	Dominique	CHAMPEAUX 77720	Conseiller municipal
MOISAN	Bernard	BREUIL-BOIS-ROBERT	Maire
LE BLAY	yann	TIGERY 91250	directeur enfance
FLAMAND	Julie	BREVAL 78980	Adjointe Communication
CATINAUD	ALAIN	94370	Conseiller municipal au numérique
SEIGNÉ	Pascal	BEAUCHAMP 95250	Maire Adjoint
LIEVRE	Hervé	CHAVILLE 92370	1er adjoint
OUCHET	Christophe	MONTESSON 78360	Adjoint au Maire
SESSA	Jean Raphaël	LA QUEUE EN BRIE 94510	Adjoint au maire Nouvelles technologies
TRIPOT	Christian	OTHIS, 77280	Maire-adjoint aux Finances et Numérique
POZNANSKI	Florence	VILLES INTERNET	AMIF Partenaires - déléguée adjointe
ADEN	Nasteho	STAINS	Élu(e) - Conseillère municipale
RABANY	stephane	VILLECRESNES	Élu(e) - maire adjoint
MARQUES	Modeste	MONTIGNY-LES-CORMEILLES / GB2A AVOCATS	Élu(e) - Conseiller municipal et communautaire / Avocat
PESSOA	Tony	CHAMPIGNY-SUR-MARNE	Élu(e) - Conseiller municipal
BOURDINAUD	Anne-Marie	MAIRIE SUCY-EN-BRIE	Élu(e) - Maire-adjointe
WIOLAND	HERVE	MAIRIE DE BUC (78530)	Élu(e) - Conseiller Municipal délégué à la Sécurité
CHARIAU	Michel	SAMOIS SUR SEINE 77920	Maire
CHARIAU	Michel	SAMOIS SUR SEINE 77920	Maire
THOMAS	Pierre	COLOMBES	Conseiller Municipal Délégué à la Ville Connectée
FORMENTY	Jacques	LES BREVIAIRES 78160	Maire

PROVOTAL	Micheline	91700 VILLIERS SUR ORGE	Adjointe finances et social
THOMAS	Pierre	COLOMBES 92700	Conseiller Municipal Délégué à la Ville Connectée
AUDOUX	Philippe	77580	Adjoint au maire deveco et sécurité
BOUKRIS	Alain	MAROLLES EN BRIE	Adjoint au Maire
OUCHET	Christophe	MONTESSON 78360	Maire Adjoint
FISCHER	PHILIPPE	MANDRES LES ROSES 94520	Maire Adjoint - délégué aux finances
CATINAUD	ALAIN	94370	Conseiller municipal au Numérique
WIOLAND	Hervé	78530	CM Délégué à la sécurité
KARM	Jean marie	PONTHEVRARD 78730	Maire adoint travaux et urbanisme
SEIGNÉ	Pascal	BEAUCHAMP 95250	Maire-adjoint
KARM	Jean marie	PONTHEVRARD 78730	Maire Adjoint Travaux et Urbanisme
FILLOT	Jean-Jacques	DAMPIERRE EN YVELINES + 78720	Conseiller municipal
SEMO	Igor	SAINT-MAURICE 94410	MAIRE
COQUANT	Meriem	BOUSSY-ST-ANTOINE 91800	Adjoint au Maire en charge des Déplacements